

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 23 OCTOBRE 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères
----------------------------	---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 15 octobre 2024;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départs volontaires
- 5.3 Départ à la retraite – Lieutenant-détective
- 5.4 Départ à la retraite – Agent à la patrouille
- 5.5 Transaction et quittance – Autorisation de signature

6. Administration et finances – Résolution;

- 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer
- 6.2 Budget 2025 – Adoption – Recommandation du Comité exécutif
- 6.3 Programme d'immobilisations – Budget 2025
- 6.4 Soumission par invitation – Services professionnels pour mandat d'audit des états financiers pour les années 2025-2026-2027
- 6.5 Contrat de location – AXON Public Safety Canada Inc. - Armes à impulsions électriques
- 6.6 Approbation des travaux – Rénovations au sous-sol – Beloeil

7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel
- 8.3 Calendrier des séances 2025

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

CA-24-2800

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant les points suivants :

- 9.1 Invitation de la FPM (Fédération des policiers municipaux du Québec);
- 9.2 Invitation de l'ANISCG – Inspecteur-chef Francis Lepage
- 9.3 Autorisation de contrat – Team Factory

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-24-2801 **POINT 3**
RÉSOLUTION
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2802 **POINT 4**
RÉSOLUTION
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 15 octobre 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 15 octobre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 15 octobre 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2803 **POINT 5**
RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers auxiliaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une secrétaire de direction surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Jacob Harvey
- François Fortin
- Joshua Roy
- Elsa Deblois
- Antoine Boutin
- Jacob Blackburn
- Félix Tanguay
- Cédryk Fontaine

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'une secrétaire de direction surnuméraire, a retenu la candidature de :

- France Hamelin

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 1^{er} octobre 2024, à titre de policiers auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Jacob Harvey
- François Fortin
- Joshua Roy
- Elsa Deblois
- Antoine Boutin
- Jacob Blackburn
- Félix Tanguay
- Cédryk Fontaine

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 16 octobre 2024, à titre de secrétaire de direction surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- France Hamelin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2804

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Départs volontaires

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposée aux communications surnuméraire :

- Angélic Boucher-Marcil

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de secrétaire de direction surnuméraire :

- Guylaine Lavoie

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de Policier auxiliaire :

- Alexandre Morissette

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 20 août 2024 :

- Angélic Boucher-Marcil

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme secrétaire de direction surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 27 septembre 2024 :

- Guylaine Lavoie

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 12 octobre 2024 :

- Alexandre Morissette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2805

POINT 5.3
RÉSOLUTION
Départ à la retraite – Lieutenant-détective

ATTENDU la décision de Monsieur Patrick Larivée, après plus de trente-quatre (34) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Patrick Larivée au 31 octobre 2024;

ATTENDU que Monsieur Patrick Larivée est lieutenant-détective au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Patrick Larivée et de la rendre effective au 31 octobre 2024;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Patrick Larivée pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2806

POINT 5.4
RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Agent à la patrouille

ATTENDU la décision de Monsieur Luc Tétreault, après plus de trente (30) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Luc Tétreault au 31 octobre 2024;

ATTENDU que Monsieur Luc Tétreault est agent à la patrouille au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Luc Tétreault et de la rendre effective au 31 octobre 2024;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Luc Tétreault pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2807

POINT 5.5
RÉSOLUTION

Transaction et quittance – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du Code civil du Québec, de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements*

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

personnels, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, l'employé visé ne sera pas désigné à la présente;

ATTENDU que l'employé occupe l'emploi de policier pour la Régie depuis le 16 avril 2002;

ATTENDU que l'employé a contesté une décision de la Direction de la révision administrative de la Commission des Normes, de l'Équité, de la santé et sécurité au travail au Tribunal administratif du travail;

ATTENDU que l'employé, la Fraternité et la Régie ont convenu de s'entendre sur différentes modalités afin de régler ce litige;

ATTENDU la transaction et quittance soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de la transaction et quittance entre la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et l'employé;

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer ladite transaction et quittance conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6
ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2808

POINT 6.1
RÉSOLUTION
Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.1 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 678 385,87 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2809

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Budget 2025 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant notamment sur les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière réelle estimée au 31 décembre 2024;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2025 déposées pour un montant total des revenus de 60 957 360 \$;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité Exécutif donnée lors de la séance du 21 octobre 2024 (CE-24-3937) à l'effet d'élaborer les prévisions budgétaires 2025 sur une quote-part globale de 52 165 160 \$;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation des villes et municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2025, un budget pour un montant total des revenus de 60 957 360 \$ incluant une quote-part globale des municipalités de 52 165 160 \$;

D'AUTORISER une augmentation du fonds de roulement de 500 000 \$ en 2025 en provenance du budget de fonctionnement;

DE TRANSMETTRE, pour approbation, aux villes et municipalités membres de la Régie les prévisions budgétaires 2025 ainsi déposées, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2810

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Programme d'immobilisations – Budget 2025

ATTENDU les représentations faites sur le Programme d'Immobilisations 2025 de la Régie;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le Programme d'Immobilisations, pour l'année 2025, est pour un montant de 2 568 081 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Programme d'Immobilisations 2025 pour un montant de 2 568 081 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2811

POINT 6.4 RÉSOLUTION

Soumission par invitation – Services professionnels pour mandat d'audit des états financiers pour les années 2025-2026-2027

ATTENDU que le contrat actuel de trois ans des services professionnels pour mandat d'audit des états financiers de la Régie se termine à la fin 2024;

ATTENDU que la Régie désire solliciter à nouveau un mandat d'audit de trois (3) ans afin d'émettre les états financiers 2025-2026-2027 auprès de firmes comptables reconnues avec la possibilité pour deux options d'un an pour 2028 et 2029;

ATTENDU que la Régie a invité trois (3) firmes comptables afin de lui soumettre une offre de services, soit :

- Poirier & Associés Inc. (Vaudreuil-Dorion, Québec)
- MPA inc. société de comptables professionnels agréés (Montréal, Québec)
- BCGO (Vaudreuil-Dorion, Québec)

ATTENDU que la période pour le dépôt des soumissions était du 25 septembre au 16 octobre 2024;

ATTENDU que la Régie a reçu une seule soumission;

ATTENDU que cette soumission était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission de « *MPA inc. société de comptables professionnels agréés* » pour un prix de 64 575,00\$ plus les taxes applicables pour les années 2025-2026-2027 ainsi que deux années d'option au montant de 23 625,00 \$ (pour 2028) et de 24 800,00 \$ (pour 2029);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme « *MPA inc. société de comptables professionnels agréés* » le mandat d'audit pour les états financiers 2025-2026-2027 pour un prix de 64 575,00 \$ plus les taxes applicables ainsi que deux années d'option au montant de 23 625,00 \$ (pour 2028) et de 24 800,00 \$ (pour 2029);

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à signer tous les documents pertinents à ce mandat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2812

**POINT 6.5
RÉSOLUTION**

Contrat de location – AXON Public Safety Canada Inc. – Armes à impulsions électriques

ATTENDU que la Régie utilise actuellement des armes à impulsions électriques qui ne sont plus disponibles sur le marché;

ATTENDU que la Régie n'est plus en mesure de faire réparer les appareils défectueux;

ATTENDU qu'une analyse des coûts a été effectuée par l'assistante-directrice madame Caroline Loiseau pour voir l'opportunité de procéder par location avec l'entreprise AXON Public Safety Canada Inc.;

ATTENDU que cette entreprise est la seule qui possède l'homologation au Québec pour cette arme;

ATTENDU que cette analyse permet de valider que cette solution permet une économie annuelle d'environ 39 000 \$ en 2025 et des économies similaires pour les années subséquentes;

ATTENDU que cette solution permet d'avoir des armes à impulsions électriques de qualité et toujours en nombre suffisant;

ATTENDU qu'après une recherche exhaustive de la part de Madame Caroline Loiseau, un (1) seul fournisseur pouvait répondre à cette demande à savoir :

- AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* rendant inapplicable dans certaines circonstances, même s'il s'agit d'un contrat de service pour un montant supérieur à 100 000,00 \$ les dispositions de l'article 573.1 sur les soumissions publiques;

ATTENDU que l'alinéa 2° de cet article 573.3 L.C.V. crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsque le fournisseur est le seul en mesure de fournir le service;

ATTENDU qu'afin de valider le tout, un « Avis d'intention » a été déposé sur le réseau SEAO pour la période du 8 au 18 octobre 2024 inclusivement;

ATTENDU qu'aucun fournisseur n'a manifesté d'intérêt, permettant ainsi à la Régie d'accorder le contrat de gré à gré au fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA Inc.;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat de location à AXON PUBLIC SAFETY CANADA Inc., pour un montant de 38 762,44 \$ par année plus les taxes applicables pour une période de cinq ans et payable par le code budgétaire 02-21-93-515;

D'AUTORISER l'Assistante-directrice, Caroline Loiseau, ou en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, à signer tous les documents pertinents à cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2813

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Approbation des travaux – Rénovations au sous-sol – Beloeil

ATTENDU la possibilité et la nécessité de procéder à des rénovations au sous-sol de la Régie de police situé au 333, rue Hertel, à Beloeil afin d'y aménager une salle de réunion et de formation ainsi que des espaces d'entreposage;

ATTENDU les coûts des travaux tels que décrits dans la soumission produite par la Ville de Beloeil, et déposé, pour valoir comme partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à demander l'exécution des travaux à la Ville de Beloeil, selon l'estimé fourni par cette dernière et selon les coûts décrits à ce dernier, soit les coûts concernant les travaux de menuiserie, d'électricité et gicleurs pour un montant de 98 450,00 \$ plus les taxes applicables sur une période de cinq (5) ans et payable par le fonds de roulement au le code budgétaire 02-221-000-730;

QUE la Directrice secrétaire-trésorière ou en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

POINT 8
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3
CALENDRIER DES SÉANCES

Les Élus prennent connaissance du projet de calendrier des séances déposé et conviennent de l'approuver dès maintenant.

CA-24-2814

POINT 8.3 a)
RÉSOLUTION
Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'EN AUTORISER la publication conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2815

POINT 8.3 b)
RÉSOLUTION
Séances du Conseil d'Administration de septembre et novembre 2025

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *septembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 24 septembre 2025 à 16:30 heures;

ATTENDU que plusieurs Élus seront à l'extérieur à cette même date pour assister au 83^e congrès des municipalités du Québec;

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *novembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 26 novembre 2025 à 16:30 heures;

ATTENDU que des réunions des MRC se tiendront à la même date;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'Administration de la Régie de modifier la tenue de ces deux assemblées;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que l'article 2, du Chapitre I, du Règlement numéro 1 de la Régie, intitulé « *Règlement de Régie Interne* » prévoit que l'assemblée régulière peut être déplacée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 24 septembre 2025;

DE DEVANCER au mardi, 23 septembre 2025 à 16:30 heures la séance du mois de septembre 2025 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 26 novembre 2025;

DE DEVANCER au mardi, 25 novembre 2025 à 16:30 heures la séance du mois de novembre 2025 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 9
VARIA

POINT 9.1
Invitation de la FPMQ (Fédération des policiers municipaux du Québec)

Dépôt d'une correspondance reçue par certains élus et discussions.

CA-24-2816

POINT 9.2
RÉSOLUTION
Invitation de l'ANISCG – Inspecteur-chef Francis Lepage

ATTENDU la mise en place du projet « Entraide pour Hommes » à la Régie;

ATTENDU le succès et les effets positifs du projet dans nos dossiers;

ATTENDU l'intérêt du projet par les autres organisations policières;

ATTENDU l'implication de l'inspecteur-chef Francis Lepage dans le projet;

ATTENDU l'invitation de l'Association Nationale d'intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie « ANISCG »;

ATTENDU que les frais de transport, billets d'avion et les frais d'hébergement seront assumés par la Gendarmerie de la France;

ATTENDU que l'Inspecteur chef Francis Lepage n'est pas remplacé durant son séjour à l'étranger;

ATTENDU qu'il n'y aura aucun impact financier pour la Régie;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'opportunité de faire rayonner notre Régie de police à l'étranger, en présentant le projet « Entraide pour Hommes » que nous avons mis en place;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER l'autorisation à l'Inspecteur-chef Francis Lepage de se déplacer en France du 10 au 16 novembre 2024, suivant l'invitation reçue du service de Commissariat de la France;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2817

POINT 9.3

RÉSOLUTION

Autorisation de contrat – Team Factory

ATTENDU les explications données séance tenante au Conseil d'Administration par Madame Lemieux concernant une offre de services provenant de Team Factory;

ATTENDU que l'objectif de la formation au contrat est de former 29 employés en position de supervision de personnel;

ATTENDU l'offre de services déposée pour un montant de 53 500,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du montant de 53 500,00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Team Factory payable au code budgétaire 02-160-92-445 en 2025;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière ou, en son absence par le Directeur de police à signer l'offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 10

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-24-2818

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MARTIN DULAC
Président